

## Décodage indiscret de la dernière AGN !



**Le déroulement de l'AGN tenue le 18 février dernier à Halle ne pouvait laisser indifférent les observateurs neutres objectifs dont « Coulon Futé »...**

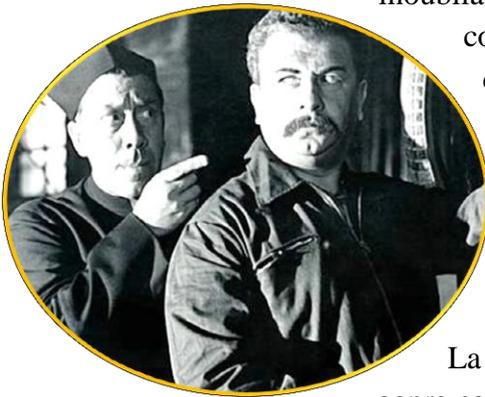
Le Larousse nous informe que l'amphithéâtre date de la Rome antique, En cette époque, cet édifice à gradins était destiné à accueillir un public principalement friand de combats de gladiateurs. De nos jours, familièrement appelé amphi, il est une vaste salle de cours ou de conférences. De quelle qualification la salle - sans gradins - « *De Witte Duif* », lieu de l'AGN du 18 février dernier à Halle (faut-il encore le rappeler !) peut-elle être accréditée ? « Coulon Futé » s'est amusé à tenter d'y répondre sans la moindre volonté de tomber dans les griffes de la caricature.



**Un air de déjà-vu.** Comme à l'accoutumée, ce 18 février, « *De Witte Duif* » s'est bel et bien avérée une salle de théâtre avec la particularité singulière que les acteurs, en l'occurrence les mandataires nationaux en exercice, étaient les principaux « *spectateurs* » accompagnés de quelques membres émérites et sur invitation de trois représentants de la presse (« Coulon Futé » : les « *gradins* » réservés à cette dernière sont de moins en moins étoffés, serait-ce une conséquence de l'impact exercé, dans les deux langues, par les responsables de presse RFCB ?) respectant le silence qui leur est imposé pour pouvoir ensuite, selon leur ressenti personnel, témoigner dans leurs écrits. Dans ce contexte, une AGN est-elle un spectacle de composition ? Une comédie ? Une tragédie ? Un peu des deux à la fois peut-être ? ... ? Explications !



**Contraste.** La mémoire rapporte que, lors de la précédente législature, des moments inoubliables agrémentaient parfois les débats. Pour s'en convaincre, il suffit de se remémorer les dialogues de composition tenus par deux mandataires brabançons dignes des célèbres personnages de fiction que restent Don Camillo et Peppone. Ils s'engageaient à l'époque dans des joutes verbales parfois musclées, notamment à propos de l'instauration de l'aile francophone belge de colombophilie.



La présente législature ne recèle guère de moments de ce genre car le self-control reste en général de rigueur au point même que le timbre de voix de quelques mandataires s'apparente à une donnée rarissime. Ce qui pourrait faire penser que leur rôle consiste à lever uniquement la main pour acquiescer au moment qui convient. Il serait peut-être judicieux de relire les programmes de bonnes intentions publiés lors de la dernière campagne électorale. Des surprises à craindre ?

**Une interrogation ?** Dans le contexte actuel que traverse la colombophilie en profonde mutation, en recherche de valeurs dans une société où la contestation est de bon ton, où l'égoïsme prévaut généralement, comment percevoir la mission d'un mandataire ? Vaste question à vrai dire !

Cette mission pourrait-elle être définie comme un acte de bravoure ? ... Comme un acte de courage qui mène à affronter, à savoir dire non en surmontant le danger, la peur, l'adversité ? ... Comme un acte d'empathie, de reconnaissance et de compréhension des sentiments et des émotions d'autrui sans recourir au moindre préjugé ? ... Comme un acte intéressé pour gagner ou préserver des intérêts divers ? ... Comme un acte de solidarité ? ... Comme un acte d'apostolat ? ... Comme un acte de témérité ? ... Comme un acte de sauvegarde d'autrui ? ... Comme un acte volontaire ? ... Comme un acte d'abnégation ? ... Comme un acte de marionnette ? ... ?

**Une évidence.** Tout lecteur qui se prendrait au jeu de répondre à ces questions, doit, selon son affect, selon la connaissance et les rapports entretenus avec l'ancien candidat désormais élu, être, sans vouloir moraliser, profondément convaincu que camper dans la critique par les divers moyens d'expression existants est davantage sécuritaire que s'engager dans une gestion concrète. Car il sied de toujours garder à l'esprit le souci de ne pas hypothéquer le court et le long terme.

Il est à reconnaître que, suite aux évolutions sociétales dans les domaines administratifs, légaux, juridiques, scientifiques, gérer en connaissance de cause le sport ailé n'est pas une sinécure. Loin de là ! Il faut en effet être conscient qu'assumer les conséquences des décisions prises, des actes posés ou des erreurs de parcours commises au terme d'analyses non judicieuses implique une lourde responsabilité. En d'autres mots, cela signifie que s'engager dans une gestion ailée requiert une diversité de compétences spécifiques. En langage usuel, la gestion de la RFCB ne se résume pas à une banale discussion sur le pigeon.



**Vous diriez... bizarre ?** Le recul permet en général d'interpréter avec une certaine pertinence. Ainsi, l'AGN a connu une entrée en matière originale car inhabituelle. En ce sens qu'un « *hors contexte* » fut décrété avec insistance par le président national. Et ce pour, avant l'entame du colloque statutaire convoqué, évoquer la démission de l'argentier national. Soit une information qui fut, pour rappel, délivrée par un site flamand le 15 février (<https://www.pitts.be/nl-BE/artikels-72/van-raemdonck-neeemt-ontslag-26960/>). En d'autres termes trois jours avant la programmation de l'AGN. Un délai qui n'a pas, règlementairement parlant, permis de mettre son remplacement à l'ordre du jour.



Bizarrement cette information n'est toujours pas reprise à l'heure actuelle sur le site officiel de la fédération. Comment le comprendre ? Comment l'expliquer ? Un oubli ? Cet acte posé par un mandataire devenu administrateur serait-il anodin, un fait banal en quelque sorte ? On est en droit de se poser la question. Comme le nom de l'intéressé n'a pas été repris lors de l'appel nominatif des mandataires en séance, ce fait ne peut qu'apporter une confirmation officielle de la part des instances fédérales.

**Résignation ou non ?** L'assemblée fut particulièrement calme au point que le président national lança, à un moment donné, et ce lors du traitement d'un article de règlement, un significatif « *vous n'avez rien à dire ?* ». Et pourtant des décisions prises et entérinées vont impacter le quotidien, le budget des amateurs. Aucune remarque ne fut, par exemple, émise à propos du montant de la participation qui sera demandée lors des prochaines épreuves nationales. L'assemblée adopterait-elle un comportement résigné ? Serait-elle consciente que la plupart des décisions se prennent en amont dans d'autres locaux, pas nécessairement de la Gaasbeeksesteenweg selon certains ? On pourrait interpréter dans ce sens le silence des mandataires...

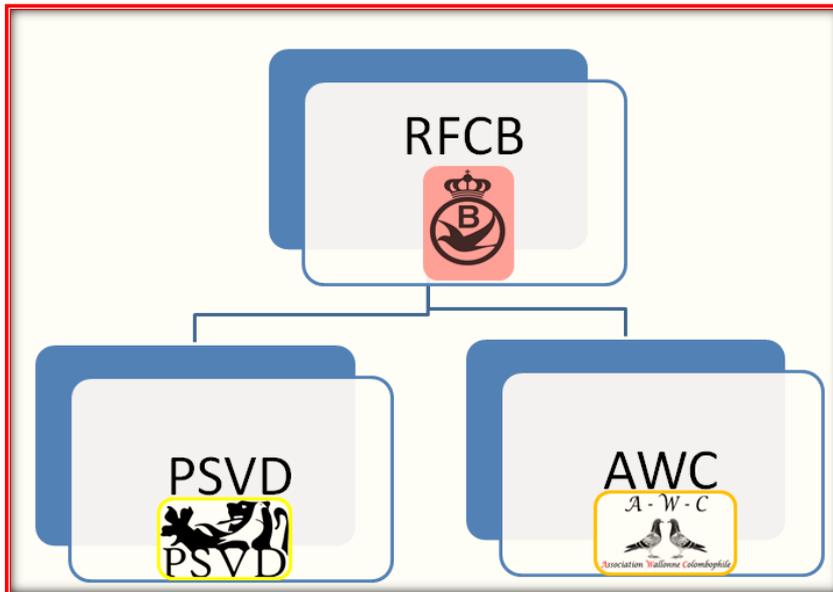
A moins que, autre hypothèse, la préparation des dossiers traités soit solide en ce sens qu'aucun amendement ne doit être apporté à la copie qui n'attend plus que le vote d'approbation exigé par les statuts ? Si tel est le cas, cela ne peut que ravir le CSN dont le travail est respecté, ce qui ne fut pas toujours le cas par le passé, notamment dans de précédentes législatures. Il existe néanmoins un mais ! Le traitement d'aspects bien spécifiques du volet sportif, et en particulier ceux abordant les admissions dans des doublages, les critères de championnats ont « *réveillé* » quelques participants, mandataires ou non. Tant il est devenu stratégique de posséder un avantage participatif sur autrui pour ne pas hypothéquer la moindre chance de réussite, source de renom et d'hiver... au chaud. Ce qui fit dire au vice-président néerlandophone que chercher la stricte égalité sportive est une mission difficile voire impossible.

**Sans suite.** Des temps forts ont néanmoins existé pendant les débats s'apparentant dans une majeure partie à une courtoise conversation de salon consensuelle. Ils le doivent aux propos émis par deux mandataires flamands lors de la thématique traitant le doping, En l'occurrence des propos affirmatifs, pesants, ne partageant pas la position fédérale développée par les plus



hautes instances, ont été émis avec une fermeté non feinte. Et ce, sans pour autant solliciter la moindre réaction, la moindre demande d'explication complémentaire et argumentée des dires émis. Ce qui est dommageable. Dommageable pour la transparence prônée par le souci de sauvegarder la probité du sport ailé.

**AWC... un modèle pour le Nord !** L'AGN du 18 février a permis à différents « spectateurs », que l'on peut d'ailleurs aisément compter sur les doigts d'une main, de



remonter le temps. De remonter au temps de la saga provoquée par le souhait francophone de créer une aile de la RFCB devenant dès lors une institution faïtière.

Cette fois, le décor a par contre bel et bien changé. Il concerne le Nord du pays par la naissance décrétée d'une asbl soucieuse de donner un souffle nouveau au sport colombophile en

Flandre où un mécontentement... rendant nerveux le président national... est perceptible. « Promo en Support Vlaamse Dievenliefhebbers en Duivensport » va-t-elle « marcher sur les pas » de l'AWC servant de référence pour la circonstance. Ce serait assurément une première.

**Finances.** La RFCB est une association sans but lucratif, il ne faut pas l'oublier. L'analyse

des budgets et bilans laisse bien souvent de marbre la base de la pyramide ailée qui

s'interroge, en certaines circonstances, sur les avantages qu'elle retire de la gestion financière...

